# **PIMKIE**

Marque: Pimkie

- Filières d'approvisionnement : Plus de 161 fournisseurs. Pimkie ne publie pas de liste complète des noms et adresses des usines de ses fournisseurs, mais déclare vouloir la communiquer à des organisations telles que la Clean Clothes Campaign et aux organisations locales.
- Pays de production : Chine (37 %), Turquie (16 %), Maroc (13 %), Tunisie (13 %), Inde (12 %), Bangladesh (5 %), autres (4 %)
- Chiffre d'affaires 2012 : € 560 millions
- Bénéfice 2012 : ?
- Nombre d'employés au 31/12/2012 : ?
- Nombre de points de vente au 31/12/2012 : 748 magasins

Renforcement des travailleurs Référentiel et pratiques d'achat Dialogue et collaboration Stratégie de mise en œuvre

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 1 1 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 .

### **POSITION DE L'ENTREPRISE SUR LE SALAIRE VITAL:**

« À ce jour, nos audits nous permettent de vérifier que le salaire minimum est payé dans les pays où nous nous approvisionnons. Bien que nous considérions qu'il incombe au gouvernement de définir le niveau du salaire minimum, nous sommes sensibles au principe du salaire vital et allons commencer à travailler sur ce sujet sous peu en nous inspirant de la feuille de route de l'Asia Floor Wage (AFW). »

### **NOTRE ÉVALUATION GLOBALE**

Bien que nous nous félicitions de la « sensibilité » de Pimkie pour le salaire vital, les efforts entrepris dans ce sens sont encore insuffisants. Pimkie ne dispose d'aucune stratégie pour sa mise en œuvre au sein de ses filières d'approvisionnement.

Salaires sur mesure 2014 75

# **PIMKIE**

### **EN DÉTAILS**

L'entreprise dispose-t-elle d'un référentiel de salaire vital accessible au public ?
Non.

### Renforcement des droits des travailleurs et travailleuses

Pimkie déclare : « Ce droit a fait l'objet d'une communication et est expliqué à nos fournisseurs dans notre code de conduite qu'ils doivent connaître, comprendre et accepter. La réalisation d'audits sociaux est également l'occasion de leur rappeler nos attentes en termes de respect des lois sociales. »

# Référentiel et pratiques d'approvisionnement

Il a peu été fait mention d'actions concrètes entreprises pour promouvoir la liberté d'association ou l'évaluation des améliorations salariales pour les travailleurs.

Pimkie se sert de son code de conduite comme d'un accord contractuel passé avec ses fournisseurs. L'entreprise a recours à des audits extérieurs afin d'évaluer et de former ses fournisseurs à la mise en œuvre de son code. Bien que Pimkie déclare que « sa politique d'approvisionnement favorise les relations durables avec [ses] fournisseurs » afin de « permettre des progrès sociaux continus », aucun critère ne permet de mesurer ces progrès.

Aucun travail sur les pratiques d'achat n'a été évoqué.

### Dialogue et collaboration

Pimkie a mentionné sa participation à l'Initiative Clause Sociale (ICS), une initiative lancée par des entreprises françaises dont l'objectif est d'encourager les fournisseurs à respecter les droits humains et le droit du travail local. L'ICS partage les résultats des audits avec ses membres mais n'exige aucun engagement de leur part.

Pimkie a également indiqué que l'entreprise allait lancer un projet pilote sur la question des salaires au Maroc avec l'organisation Yamana début 2014.

#### Stratégie vers un salaire vital

Pimkie n'a à ce jour élaboré aucune stratégie pour garantir un salaire vital aux travailleurs de ses filières d'approvisionnement.

#### **NOTRE COMMENTAIRE**

Avec plus de 750 magasins, 6 000 employés et un chiffre d'affaires dépassant les €560 millions, il est très surprenant qu'un revendeur de cette taille ait si peu d'informations sur ses propres filières d'approvisionnement. L'entreprise compte beaucoup trop sur l'intervention de tiers (audits) pour évaluer des problèmes majeurs (salaire vital et liberté d'association). Elle manque de référentiels qui lui permettraient de suivre, encourager ou collaborer en matière de respect des droits des travailleurs.

Pimkie doit aller plus loin que son code de conduite et agir afin de faire respecter certains de ces droits.

Pimkie admet avoir tardé à adopter des politiques de responsabilité sociale (RSE) crédibles vis-à-vis de ses filières d'approvisionnement. L'entreprise nous a expliqué lors d'une réunion qu'une nouvelle politique RSE a été lancée en 2013 et qu'elle détaille des éléments importants en matière d'inspection dans toute sa filière d'approvisionnement. La première partie de ce programme a déjà été mise en œuvre et des moyens financiers supplémentaires ont été alloués à la surveillance de ses fournisseurs. L'entreprise a fixé des priorités pour 2014 concernant le contrôle et la « rationalisation » de ses filières d'approvisionnement. Elle va en outre lancer des projets pilotes qui se concentrent sur la productivité. Nous reconnaissons la bonne volonté affichée par Pimkie de collaborer avec nous sur ces matières. Ce plan est un pas dans la bonne direction.

Toutefois, Pimkie et le groupe Mulliez, lié à la première fortune de France, devraient tenir compte de leur retard inacceptable pour un groupe de cette ampleur. Maintenant que Pimkie a accepté le principe du salaire vital, l'entreprise doit élaborer une politique sérieuse se concentrant sur l'amélioration des pratiques d'achat afin de garantir aux travailleurs qui fabriquent ses vêtements, le respect de leurs droits fondamentaux.